

Annexes



Annexe A : Rapprochement des données

Figure A.1 Rapprochement des données avec celles du Bulletin 2005

	Données du bulletin (PJ)	Bois de chauffage (PJ)	Carburant diesel (PJ)	Carburants d'aviation (PJ)	Essence automobile (PJ)	Pipeline (PJ)	Déchets ligneux et liqueurs résiduaires (PJ)	Combustibles résiduels (industrie du ciment) (PJ)	Consommation par les producteurs (PJ)	OEE (PJ)
Résidentiel	1 296	106								1 402
Commercial/institutionnel	1 477		-216	-34	-73					1 153
Industriel	2 283						462	4	459	3 209
Transports	2 389		216	34	73	-211				2 502
Agricole	209									209
Demande finale	7 653	106	0	0	0	-211	462	4	459	8 475
Fins non énergétiques	982									982
Consommation des producteurs	1 355					211			-459	1 106
Offre nette	9 990	106	0	0	0	0	462	4	0	10 563
Sources de combustibles, d'électricité, de vapeur, de charbon et de coke ¹	4 138									4 138
Production d'électricité, de vapeur, de charbon et de coke ²	-2 333									-2 333
Total primaire	11 795	106	0	0	0	0	462	4	0	12 369

¹ « Sources de combustibles, d'électricité, de vapeur, de charbon et de coke » représente la quantité d'énergie provenant des sources de combustibles (charbon, uranium et autres) qui sont transformées en électricité, en vapeur, en coke et en gaz de fours à coke.

² « Production d'électricité, de vapeur, de charbon et de coke » représente la quantité d'électricité, de vapeur, de coke et de gaz de fours à coke produite. La différence entre les combustibles utilisés et la production est appelée perte lors de la conversion.

Résidentiel : Données de référence tirées du Bulletin (tableau 1A, ligne 44) plus la consommation de bois de chauffage comme combustible (estimée d'après le modèle d'utilisation finale pour le secteur résidentiel de RNCan).

Commercial et institutionnel : Données de référence tirées du Bulletin (tableau 1A, ligne 45 plus ligne 46) moins l'essence automobile, le diesel, l'essence d'aviation et le carburacteur du secteur commercial et de l'administration publique (tableau 1B, colonnes de l'essence automobile, du diesel, de l'essence d'aviation et du carburacteur, ligne 45 plus ligne 46).

Industriel : Données de référence tirées du Bulletin (tableau 1A, ligne 31) plus les déchets ligneux et la liqueur résiduaire (tableau 20) moins les déchets ligneux et la liqueur résiduaire utilisés pour la production d'électricité (tableau 18) multipliés par un facteur de conversion, plus la consommation par les producteurs des secteurs des raffineries et de l'industrie minière de gaz de distillation, de diesel, des mazouts lourds, des mazouts légers, de kérosène, de coke de pétrole et de GPL de raffinerie (tableau 1B, colonnes du gaz de distillation, du diesel, des mazouts lourds, des mazouts légers, du kérosène, du coke de pétrole et du GPL de raffinerie, ligne 16) plus les combustibles résiduels de l'industrie du ciment (Centre canadien de données et d'analyse de la consommation finale d'énergie dans l'industrie).

Transports : Données de référence tirées du Bulletin (tableau 1A, ligne 42) moins les carburants de pipeline (tableau 1A, ligne 39) plus l'essence automobile, le diesel, l'essence d'aviation et le carburacteur du secteur commercial et de l'administration publique (tableau 1B, colonnes de l'essence automobile, du diesel, de l'essence d'aviation et du carburacteur, ligne 45 plus ligne 46).

Agricole : Données de référence tirées du Bulletin (tableau 1A, ligne 43).

Annexe B : Glossaire

Activité : Terme utilisé pour décrire les principaux facteurs de consommation d'énergie dans un secteur (p. ex., la surface de plancher dans le secteur commercial et institutionnel).

Agricole : Le secteur agricole du Canada englobe tous les types d'exploitations agricoles, incluant les fermes d'élevage et la culture de grande production, notamment de céréales et d'oléagineux. Il inclut également les activités liées à la chasse et au piégeage. Les données présentées se rapportent à la consommation d'énergie attribuable à la production agricole. Elles englobent la consommation d'énergie des établissements qui exercent des activités agricoles et qui fournissent des services au secteur agricole. La consommation d'énergie du secteur agricole est incluse dans la consommation totale d'énergie secondaire du Canada.

Année modèle : Période annuelle au cours de laquelle l'industrie automobile nationale organise ses opérations et durant laquelle les nouveaux modèles sont annoncés. Par exemple, si « l'année modèle » est 2005, l'année commence le 1er septembre 2004 et se termine le 31 août 2005.

Appartement : Type de logement qui englobe les unités d'habitation dans des immeubles résidentiels ou des hôtels-résidences; les logements dans des duplex ou des triplex (c.-à-d. où la division entre les unités d'habitation est horizontale); les logements dans les maisons dont la structure a été modifiée; les pièces d'habitation situées au-dessus ou à l'arrière de magasins, de restaurants, de garages ou d'autres locaux commerciaux; les logements des concierges dans les écoles, les églises, les entrepôts et autres; ainsi que les locaux réservés aux employés d'hôpitaux ou d'autres types d'établissements.

Appareil ménager : Appareil consommant de l'énergie, utilisé à la maison à une fin autre que la climatisation de l'air, le chauffage centralisé de l'eau et l'éclairage. Les appareils ménagers comprennent les appareils de cuisson (cuisinières et fours à gaz, cuisinières et fours électriques, fours à micro-ondes) de même que les réfrigérateurs, les congélateurs, les laveuses et les lave-vaisselle. Les autres appareils ménagers incluent les petits appareils tels que les téléviseurs, les magnétoscopes à cassettes, les lecteurs DVD, les radios, les ordinateurs et les boîtes numériques.

Biomasse : Comprend les déchets ligneux et les liqueurs résiduelles. Les déchets ligneux sont des combustibles composés d'écorce, de copeaux, de sciure de bois ainsi que de bois de qualité inférieure et de bois de rebut provenant des activités des usines de pâtes, des scieries et des usines de contreplaqués. Les liqueurs résiduelles sont des substances principalement composées de

lignine, d'autres constituants du bois et de produits chimiques qui sont des sous-produits de la fabrication de la pâte chimique. Celles-ci dégagent de la vapeur pour les procédés industriels lorsqu'elles sont brûlées dans une chaudière ou produisent de l'électricité grâce au dégagement d'énergie thermique.

Bitume : Le bitume à son état naturel est un pétrole brut lourd qui est souvent composé de sable, d'argile et d'eau. Comme il est trop lourd pour s'écouler, il ne peut généralement pas être récupéré à un tarif commercial au moyen d'un puits (voir Sables bitumineux, Pétrole brut non classique).

Camion léger : Camion dont le poids nominal brut ne dépasse pas 3 855 kilogrammes (8 500 livres). Le poids nominal brut du véhicule équivaut à son poids à vide plus le poids de charge maximal prévu. Cette classe de véhicules inclut les camionnettes, les fourgonnettes et les véhicules utilitaires sport.

Camion lourd : Camion dont le poids nominal brut est égal ou supérieur à 14 970 kilogrammes (33 001 livres). Le poids nominal brut du véhicule équivaut à son poids à vide plus le poids de charge maximal prévu.

Camion moyen : Camion dont le poids nominal brut varie entre 3 856 et 14 969 kilogrammes (de 8 501 à 33 000 livres). Le poids nominal brut du véhicule équivaut à son poids à vide plus le poids de charge maximal prévu.

Centre de stockage AECO-C : Un centre de stockage est un marché central où plusieurs pipelines convergent et où de nombreux acheteurs et vendeurs font le commerce du gaz, ce qui donne lieu à un point d'établissement de prix liquide. Le centre de stockage AECO-C est le principal point d'établissement des prix du gaz naturel de l'Alberta et représente le point d'établissement des prix le plus important du gaz canadien. Les prix sont déterminés selon le marché au comptant, lequel comprend toutes les opérations de ventes pour une période de 30 jours ou moins, mais il fait habituellement référence aux ventes d'une période de 30 jours.

Chauffage de l'eau : Utilisation d'énergie pour chauffer l'eau courante, l'eau de cuisson ainsi que l'eau des installations auxiliaires de chauffage de l'eau pour le bain, le nettoyage ou les applications autres que la cuisson.

Chauffage des locaux : Utilisation d'appareils mécaniques pour chauffer un bâtiment, en tout ou en partie. Comprend les installations principales de chauffage des locaux et le matériel de chauffage d'appoint.

Chauffe-eau : Cuve à commande automatique conçue pour chauffer l'eau et l'entreposer.

Classification type des industries (CTI) : Système de classification regroupant les établissements ayant des activités économiques similaires.

Climatisation des locaux : Conditionnement de l'air des locaux pour le confort des occupants par un appareil de refroidissement (p. ex., climatiseur ou thermopompe) ou par la circulation d'eau refroidie dans un système de refroidissement central ou collectif.

Combustible résiduaire : Nom donné à toute source d'énergie excluant les combustibles classiques utilisés dans l'industrie du ciment. Peut comprendre des matériaux tels que des pneus, des déchets municipaux et des gaz d'enfouissement.

Déchets ligneux : Combustible composé d'écorce, de copeaux, de sciure de bois ainsi que de bois de qualité inférieure et de bois de rebut provenant des activités des usines de pâtes, des scieries et des usines de contreplaqués.

Degré-jour de chauffage (DJC) : Mesure de la froidure d'un endroit pendant une période de temps par rapport à une température de base. Dans cette publication, la température de base est de 18 °C, et la période de temps, de un an. Si la température moyenne quotidienne est inférieure à la température de base, le nombre de DJC pour cette journée est la différence entre la température moyenne et 18 °C. Le nombre de DJC est nul si la température moyenne quotidienne est égale ou supérieure à la température de base. Le nombre de DJC pour une période plus longue est la somme des DJC de tous les jours de la période visée.

Degré-jour de réfrigération (DJR) : Mesure de la chaleur d'un endroit pendant une période par rapport à une température de base. Dans cette publication, la température de base est de 18 °C, et la période, de un an. Si la température moyenne quotidienne dépasse la température de base, le nombre de DJR pour cette journée est la différence entre la température moyenne et 18 °C. Le nombre de DJR est nul si la température moyenne quotidienne est inférieure ou égale à la température de base. Le nombre de DJR pour une période plus longue est la somme des DJR de tous les jours de la période visée.

Dioxyde de carbone (CO₂) : Composé de carbone et d'oxygène qui se forme au moment de la combustion du carbone. Le dioxyde de carbone est un gaz incolore qui absorbe le rayonnement infrarouge, principalement sur une longueur d'ondes se situant entre 12 et 18 microns. Il agit comme un filtre unidirectionnel qui permet à la lumière visible de traverser dans un sens tout en empêchant le rayonnement infrarouge de

passer dans le sens contraire. En raison de l'effet de filtre unidirectionnel du dioxyde de carbone, l'excès de rayonnement infrarouge est bloqué dans l'atmosphère. Ainsi, l'atmosphère agit comme une serre et son effet peut faire augmenter la température à la surface de la Terre (voir Gaz à effet de serre).

Éclairage : Utilisation de l'énergie nécessaire pour éclairer l'intérieur et l'extérieur d'un logement.

Efficacité énergétique : Terme employé pour décrire l'efficacité d'utilisation de l'énergie à des fins particulières. Par exemple, le fait d'offrir un niveau de service semblable (ou supérieur) en consommant moins d'énergie par équipement sera considéré comme une amélioration de l'efficacité énergétique.

Enveloppe thermique : Décrite comme l'enveloppe d'un logement, l'enveloppe thermique protège le logement contre les éléments. L'enveloppe inclut les murs de la fondation et le plancher, les murs en élévation, la toiture, les fenêtres et les portes. Afin de maintenir l'environnement intérieur, l'enveloppe doit contrôler la circulation de la chaleur, de l'air et de l'humidité entre l'intérieur et l'extérieur du logement.

Équipement auxiliaire : À l'exception des moteurs auxiliaires (voir Moteurs auxiliaires), l'équipement auxiliaire comprend les équipements autonomes alimentés directement par une prise électrique tels que les ordinateurs personnels, les photocopieurs, les réfrigérateurs et les lampes de bureau. Il comprend également les appareils, tels les sècheuses et les appareils de cuisson, alimentés au gaz naturel, au propane ou à d'autres sources de combustible.

Exploitation minière en amont : Les compagnies qui explorent, développent et produisent les ressources pétrolières du Canada sont connues comme étant le secteur en amont de l'industrie pétrolière.

Gaz à effet de serre (GES) : Gaz qui absorbe et irradie dans la basse atmosphère la chaleur qui, autrement, aurait été perdue dans l'espace. L'effet de serre est indispensable à la vie sur la planète Terre. Il permet de garder les températures moyennes de la planète suffisamment élevées pour assurer la croissance des végétaux et des animaux. Les principaux GES sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), les chlorofluorocarbones (CFC) et l'oxyde nitreux (N₂O). Le CO₂ est le GES le plus abondant, représentant environ 70 p. 100 des émissions totales de GES (voir Dioxyde de carbone et Méthane).

Gaz de pétrole liquéfié (GPL) et liquides de gaz naturel (LGN) des usines de gaz : Le propane et le butane sont des gaz liquéfiés dérivés du gaz naturel (c.-à-d. LGN des usines de gaz) ou des produits pétroliers raffinés (c.-à-d. GPL) à l'usine de traitement.

Gigajoule : Unité de mesure égale à 1×10^9 joules (voir Petajoule).

Grosse voiture : Voiture dont le poids nominal brut est égal ou supérieur à 1 182 kilogrammes (2 601 livres). Le poids nominal brut du véhicule équivaut à son poids à vide plus le poids de charge maximal prévu.

Indice de degrés-jours de chauffage : Mesure précisant à quel point un hiver était relativement froid (ou chaud) par rapport à la moyenne de degrés-jours de chauffage (DJC). Lorsque l'indice de DJC est supérieur (inférieur) à 1, la température observée est plus froide (plus chaude) que la normale. La normale des DJC représente une moyenne pondérée des DJC de 1951 à 1980 observés dans un certain nombre de stations météorologiques situées au Canada.

Indice de degrés-jours de réfrigération : Mesure précisant à quel point une année était relativement chaude (ou froide) par rapport à la moyenne de degrés-jours de réfrigération (DJR). Lorsque l'indice de DJR est supérieur (inférieur) à 1, la température observée est plus chaude (plus froide) que la normale. La normale des DJR représente une moyenne pondérée des DJR de 1951 à 1980 observés dans un nombre de stations météorologiques situées au Canada.

Intensité énergétique : Quantité d'énergie consommée par unité d'activité. Au nombre des mesures de l'activité mentionnées dans ce rapport, citons les ménages, la surface de plancher, les voyageurs-kilomètres, les tonnes-kilomètres, les unités physiques de production et la valeur du produit intérieur brut en dollars constants (voir aussi Activité).

Intensité en gaz à effet de serre : Quantité d'émissions de gaz à effet de serre par unité d'énergie consommée.

Inventaire juste-à-temps : Ce système d'inventaire limite l'espace d'entreposage requis, puisque les commandes ne parviennent à la compagnie que lorsqu'elles sont demandées.

Joule (J) : Un joule est une unité internationale de mesure de l'énergie – l'énergie produite par la puissance d'un watt pendant une seconde. On compte 3,6 millions de joules dans un kilowattheure (voir Kilowattheure).

Kilowattheure (kWh) : La mesure de un kilowattheure équivaut à 1 000 wattheures. Un kilowattheure est la quantité d'électricité consommée par 10 ampoules de 100 watts pendant une heure. Un kilowattheure égale 3,6 millions de joules (voir Watt).

Lampe fluorescente compacte (LFC) aussi appelée ampoule fluorescente compacte : Une ampoule fluorescente compacte est une version réduite d'une lampe fluorescente. Ces ampoules utilisent de 67 à 75 p. 100 moins d'énergie tout en offrant un éclairage comparable à celui fourni par une ampoule à incandescence.

Liqueur résiduaire : Substance principalement composée de lignine, d'autres constituants du bois et de produits chimiques qui sont des sous-produits de la fabrication de la pâte chimique. Cette substance peut dégager de la vapeur pour les procédés industriels lorsqu'elle est brûlée dans une chaudière et produire de l'électricité grâce à la production d'énergie thermique.

Logement : Série distincte, sur le plan structurel, de locaux d'habitation dotés d'une entrée privée accessible de l'extérieur du bâtiment ou à partir d'une cage d'escalier ou d'un corridor commun. Un logement privé, par exemple une maison unifamiliale ou un appartement, peut être habité par une personne, une famille ou un petit groupe de personnes.

Logement occupé : Un logement occupé sert de résidence à un ménage, où le nombre de ménages équivaut au nombre de logements occupés. Les logements occupés peuvent l'être à plein temps ou à temps partiel.

Maison individuelle attenante : Chaque moitié d'une maison jumelée (double) et chaque unité d'une rangée de maisons. L'habitation attenante à une structure non résidentielle appartient également à cette catégorie.

Maison individuelle unifamiliale : Ce type de logement est habituellement appelé une maison individuelle (c.-à-d. une maison comprenant une unité d'habitation entièrement séparée de tout autre bâtiment ou structure).

Maison mobile : Habitation mobile conçue et construite pour être transportée sur la route sur son propre châssis jusqu'à un lieu, puis placée sur une fondation temporaire (comme des blocs, des pieux, ou un socle prévu à cet effet). Elle devrait pouvoir être déplacée jusqu'à un nouvel endroit au besoin.

Mégajoule : Unité de mesure qui équivaut à 1×10^6 joules (voir Joule).

Ménage : Personne ou groupe de personnes occupant un logement. Le nombre de ménages est donc égal au nombre de logements occupés.

Méthane (CH₄) : Gaz à effet de serre très nocif; le dégagement d'une tonne de méthane produit en termes de GES les mêmes répercussions dans l'atmosphère que 21 tonnes de dioxyde de carbone. Il présente un contenu énergétique de 20,3 MJ/m³ (voir Gaz à effet de serre).

Méthode de factorisation : Méthode statistique, reposant sur l'indice de la moyenne logarithmique de Divisia I (IMLD I), qui est utilisée dans ce rapport pour répartir les changements dans la consommation d'énergie en cinq facteurs : activité, conditions météorologiques, structure, niveau de service et efficacité énergétique.

Moteurs auxiliaires : Dispositifs utilisés pour transformer un courant électrique en énergie mécanique dans le but de fournir un service. À ce chapitre, nous retrouvons les pompes, les ventilateurs, les compresseurs et les convoyeurs.

Niveau de service : Terme utilisé pour caractériser la pénétration accrue de l'équipement auxiliaire dans les bâtiments commerciaux et institutionnels et la pénétration accrue des appareils ménagers et des appareils de climatisation dans les habitations résidentielles.

Normes de rendement énergétique minimales : Ces normes sont établies afin d'assurer le respect d'une norme minimale de rendement énergétique pour les appareils ménagers à l'échelle du pays ainsi que le respect de l'environnement par la réduction de la consommation d'énergie et donc des émissions de GES.

Parc de logements : Représente le nombre de logements. Contrairement au nombre de ménages, lequel représente le nombre de logements occupés, le parc de logements prend en compte les logements occupés et inoccupés.

Période de construction : L'année d'origine ou l'époque de la construction d'une unité de stock de capital (p. ex., bâtiment, voiture).

Perte lors de la conversion en énergie électrique : Perte d'énergie durant la conversion d'énergie primaire (énergie du pétrole, du gaz naturel, du charbon, hydraulique, de l'uranium et de la biomasse) en énergie électrique. Les pertes se produisent lors de la production, de la transmission et de la distribution de l'électricité, et comprennent la consommation en usine et celle dont on ne peut rendre compte.

Petajoule (PJ) : Unité de mesure qui équivaut à 1 x 10¹⁵ joules (voir Joule).

Petite voiture : Voiture dont le poids nominal brut ne dépasse pas de 1 181 kilogrammes (2 600 livres). Le poids nominal brut du véhicule équivaut à son poids à vide plus le poids de charge maximal prévu.

Pétrole brut classique : Forme de pétrole liquide, qui peut être économiquement produit au moyen d'un puits à l'aide de pratiques de production normales et sans autre traitement ni procédé de dilution.

Pétrole brut non classique : Ce terme fait référence au pétrole brut qui n'est pas classifié comme étant du pétrole brut classique (p. ex., le bitume) (voir Bitume, Sables bitumineux).

Pétrole brut synthétique : Ce terme fait référence à un mélange d'hydrocarbures, semblable au pétrole brut léger, dérivé de la valorisation du bitume à partir de sables bitumineux ou de pétrole brut lourd classique.

Production brute (PB) : Valeur totale des biens et services produits par une industrie. Elle consiste en la somme des expéditions de l'industrie plus la variation de la valeur attribuable à l'investissement en capital et en main-d'œuvre. Les données se rapportant à la PB sont exprimées en dollars constants de 1997.

Productivité multifactorielle : Coefficient de production par unité d'intrants combinés (services de capital et de main-d'œuvre).

Produit intérieur brut (PIB) : Valeur totale des biens et services produits au Canada au cours d'une année donnée. Cette valeur est aussi appelée production économique annuelle ou tout simplement production. Pour que les biens et les services ne soient pas pris en compte plus d'une fois, le PIB n'englobe que les biens et services finaux – non ceux qui servent à fabriquer un autre produit. Le PIB est exprimé en dollars constants de 1997.

Rendement énergétique annuel : Le rendement énergétique annuel fait référence à l'intrant énergétique fourni à une chaudière à gaz naturel ou à mazout par rapport à la chaleur produite dans l'habitation. Par exemple, une chaudière dont le rendement énergétique annuel est de 90 p. 100 perdra 10 p. 100 de l'énergie qu'on lui aura fournie lors de la conversion pour produire 90 p. 100 d'énergie sous forme de chaleur.

Sables bitumineux : Les sables bitumineux sont un dépôt de sable et d'autre matière rocheuse saturés de bitume, un type de pétrole brut (voir Bitume, Pétrole brut non classique).

Secteur : Catégorie générale pour laquelle on étudie la consommation d'énergie et l'intensité énergétique dans l'économie canadienne (p. ex., secteurs résidentiel, commercial et institutionnel, industriel, des transports, agricole et de la production d'électricité).

Secteur commercial et institutionnel : Au Canada, le secteur commercial et institutionnel englobe les activités liées au commerce, aux finances, aux services immobiliers, aux administrations publiques, à l'éducation et aux services commerciaux (y compris le tourisme). Ces activités ont été groupées en dix types d'activités basées sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord. Bien que l'éclairage des voies publiques soit compris dans la consommation totale d'énergie du secteur, il est exclu de l'analyse de factorisation car il n'est associé à aucune surface de plancher.

Secteur des transports : Au Canada, le secteur des transports englobe tous les modes de transport servant au déplacement des voyageurs et des marchandises. Ces modes de transport incluent le transport routier, aérien, ferroviaire et maritime. Le secteur des transports est subdivisé en trois sous-secteurs : les voyageurs, les marchandises et les véhicules hors route. Seuls les sous-secteurs des voyageurs et des marchandises sont analysés en détail.

Secteur industriel : Le secteur industriel canadien englobe l'ensemble des industries manufacturières, l'exploitation minière, la foresterie et la construction.

Secteur résidentiel : Au Canada, le secteur résidentiel comprend quatre grands types de logements : les maisons unifamiliales, les maisons individuelles attenantes, les appartements et les maisons mobiles. Les ménages consomment de l'énergie principalement pour le chauffage des locaux et de l'eau ainsi que pour le fonctionnement des appareils ménagers, l'éclairage et la climatisation des locaux.

Source d'énergie : Toute substance qui fournit de la chaleur ou de la puissance (p. ex., pétrole, gaz naturel, charbon, énergie renouvelable et électricité).

Structure : La structure représente les changements dans la composition de chaque secteur. Par exemple, dans le secteur industriel, une hausse relative de la production d'une industrie comparativement à une autre est considérée comme un changement structurel; dans le secteur de la production d'électricité, une hausse relative de la production à partir d'un combustible comparativement à un autre est considérée comme un changement structurel.

Surface de plancher (superficie) : Espace délimité par les murs extérieurs d'un bâtiment. Elle exclut les aires de stationnement, les sous-sols ou les autres étages sous le niveau du sol dans le secteur résidentiel, alors qu'elle les inclut dans le secteur commercial et institutionnel. Elle se mesure en mètres carrés.

Système de chauffage à efficacité normale : Cette classification indique l'efficacité énergétique des chaudières au gaz naturel et au mazout. La classification efficacité normale fait référence à un système de chauffage dont le rendement énergétique annuel moyen est inférieur à 78 p. 100.

Système de chauffage à haute efficacité : Cette classification indique l'efficacité énergétique des chaudières au gaz naturel et au mazout. La classification haute efficacité fait référence à un système de chauffage dont le rendement énergétique annuel moyen est de 90 p. 100 ou plus.

Système de chauffage à moyenne efficacité : Cette classification indique l'efficacité énergétique des chaudières au gaz naturel et au mazout. La classification moyenne efficacité fait référence à un système de chauffage dont le rendement énergétique annuel moyen est de 78 p. 100 à 89 p. 100.

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) : Système de classification regroupant les établissements ayant des activités économiques similaires. La structure du SCIAN, adoptée par Statistique Canada en 1997 pour remplacer la Classification type des industries (CTI) de 1980, a été mise au point par les organismes de collecte de données statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis.

Taux d'utilisation de capacité : Le taux d'utilisation de capacité est une mesure de l'intensité avec laquelle les industries utilisent leur capacité de production. Il s'agit du rapport entre la production réelle d'une industrie et sa production potentielle estimée.

Térajoule (TJ) : Unité de mesure qui équivaut à 1×10^{12} joules (voir Joule).

Tonne-kilomètre (tkm) : Mesure de l'activité du sous-secteur du transport des marchandises. Représente le transport de une tonne sur une distance de un kilomètre.

Transport de marchandises : Le sous-secteur du transport des marchandises inclut l'énergie consommée par les modes de transport servant au déplacement des marchandises et dont l'activité est mesurée en tonnes-kilomètres. Ces modes incluent les transports par camion, ferroviaire, maritime et aérien.

Transport des voyageurs : Le sous-secteur du transport des voyageurs inclut l'énergie consommée par les modes de transport servant au déplacement des voyageurs et dont l'activité est mesurée en voyageurs-kilomètres. Ces modes incluent les véhicules légers, les autobus et le transit urbain, et le transport ferroviaire et aérien des voyageurs.

Transport hors route : Le sous-secteur du transport hors route inclut l'énergie consommée par les véhicules hors route, tels les tondeuses à gazon, les motoneiges et les VTT. Compte tenu des données disponibles limitées concernant ce sous-secteur, celui-ci ne fait pas l'objet d'une analyse détaillée.

Utilisation finale : Toute activité spécifique qui nécessite de l'énergie (p. ex., l'éclairage, le chauffage des locaux, le chauffage de l'eau et les procédés de fabrication).
Véhicule léger : Comprend les petites voitures, les grosses voitures, les motocyclettes et les camions légers.

Voyageur-kilomètre (vkm) : Il s'agit d'une mesure de l'activité du sous-secteur du transport des voyageurs qui décrit le transport d'un voyageur sur une distance de un kilomètre.

Watt (W) : Un watt est une unité de puissance égale à un joule d'énergie par seconde. Par exemple, une ampoule de 40 watts consomme 40 watts d'électricité (voir Kilowattheure).

Annexe C : Liste des abréviations

\$ de 97 :	Dollars constants de 1997
Bulletin :	Bulletin sur la disponibilité et écoulement d'énergie au Canada
DVD :	Disque numérique polyvalent ou disque DVD
GES :	Gaz à effet de serre
GJ :	Gigajoule = 1×10^9 joules
GPL :	Gaz de pétrole liquéfié
GWh :	Gigawattheure = 1×10^9 Wh
km :	Kilomètre
kWh :	Kilowattheure = 1×10^3 Wh
LFC :	Lampe fluorescente compacte
LGN :	Liquides de gaz naturel
L :	Litre
m ² :	Mètre carré
m ³ :	Mètre cube
MJ :	Mégajoule = 1×10^6 joules
Mt éq CO ₂ :	Mégatonne = 1×10^6 tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone = 1×10^6 tonnes
OEE :	Office de l'efficacité énergétique
PB :	Production brute
PIB :	Produit intérieur brut
PJ :	Petajoule = 1×10^{15} joules
RNCan :	Ressources naturelles Canada
SCIAN :	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
TJ :	Térajoule = 1×10^{12} joules
tkm :	Tonne-kilomètre
vkm :	Voyageur-kilomètre
W :	Watt
Wh :	Wattheure

L'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada

Engager les Canadiens sur la voie de l'efficacité énergétique à la maison, au travail et sur la route

Canada